CANDIDATS.

POUR GREFFIER.

Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
W. A. NOTT.
ALFRED ROUSSEAU.

Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
HORATIO DAVIS.
J. Q. A. HOIT.
M. WILLARD.
SAMPSON BLOSSMAN,
JOHN M. HALSEY.
ADELIN DREUX.
A. D. DOBIOCOURT.
M. CARUTHERS.
THOMAS C. POOLE.

Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
HENRY PEYCHAUD,
WILLIAM P. BEDLOCK.
AUGUSTE DOUCE.

Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
RIVIÈRE GARDÈRE,
J. B. FORRESTER MAXENT.
A. E. BIENVENU,
PIERRE M. BERTIN,
MARTIN BURALDE,
ARMAND GUYOL,
RENE H. BRUNET,
THOMAS GILMORE
ROSÉMOND DE ARMAS.

Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
JOHN WATKINS,
PROSPER LE BLANC
CHARLES F. LEE.
[illegible] COIRON
SAM. LOVETT WALDO.

POUR JUGE-DE-PAIX:

Nous sommes autorisés à annoncer que M. MANUEL CRUZAT est candidat à la place de Juge de Paix dans la première municipalité.

M. l'Editeur—Veuillez annoncer que M. GEORGE Y. BRIGHT est candidat pour la place de juge de paix de la Seconde Municipalité.

M. l'Editeur—Veuillez annoncer que M. O. F. JACKSON est candidat à la place de JUGE DE PAIX de la première municipalité.

MM. les Editeurs—Veuillez annoncer que M. LOUIS LAROQUE TURGEAU est candidat à la place de Juge de Paix de la 1ère municipalité.

MM. les Editeurs, Veuillez annoncer que M. ALPHONSE CANONGE est candidat à la place de juge de paix, dans la Troisième Municipalité.

Mr. l'Editeur, Veuillez annoncer que WILLIAM ANDRY est candidat pour la place de juge de paix dans la Première Municipalité et qu'il sera soutenu par
SES AMIS

Nous sommes autorisés à annoncer M. JULES LAMBERT comme candidat à la place de juge de paix dans la Première Municipalité.

MM. les Editeurs de l'Abeille—Veuillez annoncer dans votre journal, que M. JOSEPH MATHIEU MAUREL, avocat, est candidat à une place de juge de paix de la Première Municipalité [illegible]
TOUS SES AMIS.

Nous sommes autorisés à annoncer M. F. M. GUYOL comme candidat à la place de juge de paix [illegible]
PLUSIEURS AVOCATS

Bureau des Naissances et Decès.
[illegible]

AVIS AU PUBLIC.
[illegible]

F. M. CROZAT.

J. S. DE PALOS
Professeur de Langues Modernes, auteur d'une Méthode Pratique pour enseigner L'ANGLAIS ET L'ESPAGNOL.
[illegible]

TABAC [illegible] HEPBURN & TURPIN, No. 11, rue Royale.

B[illegible] HARROD, DARLING & Co. 49 Commune

F[illegible] HARROD DARLING & Co. 46 Commune

M[illegible] HARROD DARLING & Co. 49 Commune

H[illegible] HARROD, DARLING & Co. 49 Commune

P[illegible] HARROD DARLING & Co. 49 Commune

R[illegible] ROBERT MURPHY. 12 Vieille Levée

C[illegible] MERLE, BEYLLE & Co. 79 Tchoupitoulas

W[illegible] P. LONGIS. 106 rue Royale

F[illegible] W. A. RYAN. 48 Chartres

A[illegible] W. A. RYAN. 48 Chartres

O[illegible] W. A. RYAN. 48 Chartres

A[illegible] NORCROSS & FOSDICK. 40 Gravier

D[illegible] LEONARD STURTEVANT & Co. 12, Vieille Levée

FARINE [illegible] MERLE, BEYLLE & Co. 79, Tchoupitoulas

T[illegible] G. & R. BUCHANAN & Co. 61 Tchoupitoulas

FARINE [illegible] G. & R. BUCHANAN & Co. 61 Tchoupitoulas

T[illegible] LEOPOLD JEANNET. 22 St Louis

F[illegible] LEOPOLD JEANNET. 22 St Louis

PRUNEAUX [illegible] LEOPOLD JEANNET. 22 St Louis

BOUTEILLES VIDES [illegible] LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis

A LOUER—Une maison en briques et à deux étages [illegible] rue Fouché [illegible] s'adresser sur les lieux ou à EMERSON, TOURNE & Co. 158, Tchoupitoulas.

A VENDRE—Un joli bien de campagne [illegible] ALBIN MICHEL.

MAGASINS A LOUER—Le beau magasin à [illegible] NORTH & BROTHERS.

MAISON A LOUER.
Une maison rue de l'Hôpital, entre les rues Bourgogne et Remparts.
Deux maisons rue Claiborne, entre les rues Ste. Anne et Dumaine.
Deux maisons rue Claiborne, près la rue St. Louis.
Une maison rue des Français, 3ème municipalité.
Une maison rue des Grands Hommes, près la rue d'Enghien.
Pour les conditions qui seront très avantageuses, s'adresser rue de Chartres, No. 123, entre les rues St. Louis et Conti. 2 mars

DUFFAU & Co. ont l'honneur d'informer le public, qu'ils viennent d'acheter de M. BRANA, l'écurie située rue Bourbon, No. 118, près la rue St. Louis. Comme leur prédécesseur, ils prendront en pension de chevaux et de voitures, et loueront des chevaux de selle et avec voitures, aux prix les plus modérés.
M. DUFFAU continue comme par le passé, son état de VÉTÉRINAIRE et maréchal-ferrant, aux BOURGEOIS, No. 141. Il se charge aussi de vendre ou acheter des chevaux. 7 jan—6m

$25 DE RECOMPENSE.
PARTI MARRON de chez son maître depuis le 15 janvier, le mulâtre nommé EMILE, âgé de 22 ans, figure très intelligente; trapu du corps et très vif dans ses mouvemens; il parle français et un peu l'anglais. On suppose qu'il se trouve du côté de Carrollton. La récompense sera donnée à qui le conduira à une geôle de Villes ou chez M. Lelièvre, encoignure Ste Anne et Royale. 20 avril—d

Quartier-Général.
LEGION DE LA LOUISIANE.
NLLE-ORLEANS, 1er mai 1846.
ORDRE No 23.

LE Comité de la Légion de la Louisiane, se réunira (pour séance ordinaire) mercredi prochain 6 du courant, à 7 heures précises du soir, à l'Hôtel de Ville.
Par ordre du Brigadier Général D. Augustin.
1er mai PAUL DORFEUILLE, Aide-de-Camp.

LÉGION DE LA LOUISIANE.
RÉGIMENT D'INFANTERIE.
ORDRE No. 5.—Nouvelle-Orléans, 27 avril 1846
Revue d'inspection.

CONFORMÉMENT à l'ordre du Brigadier Général, commandant la Légion de la Louisiane, le Régiment d'Infanterie prendra les armes dimanche, 10 mai prochain, et se réunira sur la place d'Armes, à 8 heures précises du matin.
Grande tenue d'été, équipement complet.
Par ordre du colonel J. DUGOUR.
27 av A. CHIAPPELLA, Adj-major.

QUARTIER-GÉNÉRAL.
LÉGION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans, le 9 avril 1846.
ORDRE No 19.

CONFORMÉMENT à la loi, la Légion de la Louisiane prendra les armes le Dimanche, 10 mai prochain, et se réunira sur la place d'Armes, à 8 1/2 heures précises du matin, pour une revue d'inspection.
Par ordre du Brigadier General D. Augustin.
14 avril PAUL DORFEUILLE, Aide de Camp

L'ECHO DES FEUILLETONS,
LE JOURNAL DES JOURNAUX—LOUIS XIV ET SON SIECLE—LES TROIS MOUSQUETAIRES, illustrés,
PAR ALEXANDRE DUMAS.

REÇU par le Warsaw la 3e No. de l'Echo des Feuilletons, contenant la suite du Morne au Diable. 2e. la 12e livraison du Journal des Journaux, suite de Mise Brun avec deux nouvelles, Madelle, Clairon par Arsène Houssaye, le Sabbat, par Marie Aycard.
Gravures de modes pour Dames, attachées à l'Echo et au Journal, pour décembre et janvier.
LOUIS XIV ET SON SIECLE—Livraison formant la fin de ce bel ouvrage.
Par le Louisa, actuellement en débarquement, le 4e No des Feuilletons et autres marchandises, dont la distribution sera faite à nos abonnés, aussitôt l'envoi de la boîte.
LES TROIS MOUSQUETAIRES, par A. Dumas, de 30 à 36 gravures à part, vignettes, culs de lampe, lettres ornées &c édition illustrée par MM Fellens & Dufour, éditeurs de l'Echo des Feuilletons, du Journal des Journaux, brochés et reliés.
La lacune qui s'est glissée dans le 2d volume de Louis XIV sera remplie par le prochain arrivage; cette omission ayant été signalée à l'administration elle s'empressera de la réparer. M. DE LA PLACE, Directeur,
31 mars au bureau de l'Abeille, Chartres No 82

AUX PLANTEURS SUCRIERS.
ECONOMIE DANS LA CONSOMMATION DU BOIS.

APOLINAIRE PERRAULT a l'honneur d'informer messieurs les PLANTEURS SUCRIERS, qu'il possède depuis peu UN PLAN INFAILLIBLE pour la cuisson du sucre et L'ECONOMIE DANS LA CONSOMMATION DU BOIS. Il est tellement persuadé de la réussite, qu'il s'engage à réduire la quantité de bois que soit équipages pourront brûler dans un espace de **24 heures**, quantité proportionnée à une corde et trois quarts par boucaut pour des cannes arrivées à maturité. Par ce moyen, les équipages à quatre chaudières pourront faire de 7 à 9 milliers de sucre par 24 heures. Il donne en outre l'assurance que les équipages faits d'après ce plan pourront permettre de faire **trois cents boucauts** sans qu'il soit besoin d'en retirer les cendres. Les planteurs qui voudront bien l'honorer de leur confiance peuvent d'autant plus se reposer sur ce qu'il avance, qu'il s'engagera à n'exiger le prix de son plan que lorsque l'ouvrage sera éprouvé et accepté, s'engageant en même temps à le réparer après la récolte, s'il en était besoin. Le prix des chaudières est de **$10** et celui des cheminées de **$50.**
S'adresser à M. J. LAROSE, rue de la Vieille Levée No. 71—A M. E DAUNOY, rue d'Orléans No. 103—A Mr. FLOWER, rue Natchez No. 37, et à M. OSBORNE, paroisse Jefferson, chemin de Barataria. 22 déc—6m

GRANDE ECONOMIE DANS LE BOIS
POUR LES HABITANS SUCRIERS.

NELSON FOUCHÉ a l'honneur d'informer ses anciennes pratiques et Messrs. les Habitans sucriers en général, qu'il possède depuis peu un plan immanquable dans la rapidité de la cuisson du sucre et l'économie du bois. Il est tellement persuadé de la réussite qu'il s'engagera à fixer la quantité de sucre que ses équipages pourront faire dans 24 heures et l'économie du bois est si grande que dès la première cuisson l'habitant gagnera plus que la façon de l'équipage. Ceux de ces Messieurs qui voudraient le faire travailler sont à même de se persuader de ce qu'il avance en se rendant, cette roulaison même, chez Messrs les Habitans sucriers où il a monté, et voir marcher leurs équipages. Il engage ceux de ces Messieurs qui seraient à court de bois de se référer à M. Arnaud Lanaux, paroisse Plaquemines, chez lequel il a disposé un équipage pour brûler du charbon. M. Lanaux y trouve un grand avantage, il ne brûle qu'une corde de bois et quelques barils de charbon par chaque boucaut de sucre. Cet équipage lui fait 8 et 10 boucauts par 24 heures.
Les proportions dans un équipage étant un point très important, il prie instamment Messrs. les Habitans sucriers, qui auraient l'intention de contracter avec lui de vouloir bien se rapporter à lui pour les dimensions des chaudières.
Le prix de ses équipages n'est que de $5 par chaudière et $75 pour les cheminées. Les équipages qu'il a montés peuvent témoigner de la solidité de son ouvrage.
Mart REFERENCES
MM J. Ain Gordon, 31, rue du Camp.
John Mele, rue Tchoupitoulas.
John Thibaut, 29, rue de la Vieille Levée.
Cordeviolle & Lacroix, 23, rue de Chartres
MM. Dr. Stone, paroisse Iberville.
Rd. McCall, " Ascension.
J. B. Letorey " "
Troxillo, " Assomption.
Toreaud, " St. Jacques,
J. Dussuau " Jefferson.
Edouard Fortier, " "
Octove Labranche, " St. Charles.
Arnaud Lanaux, " Plaquemines.
Ale. Reggio, " "
Pour plus amples informations, s'adresser à NELSON FOUCHÉ,
4 dec—6m 132, rue Moreau, faubourg Marigny

AVENDRE AU PRIX COUTANT.
CHANGEMENT DE MAGASIN.

LE grand magasin d'habillement, No. 123, Vieille Levée, entre Maine et St-Phillippe, sera positivement transporté le premier mai prochain. Le fonds de marchandises contenues dans ledit magasin sera positivement vendu avant le déménagement.
Levites et habits mérinos de — $6 à 14,
Surtouts de travail en ermine[illegible] — 4 à 8,
do do cachemirette, 6 à 10
do do sax gotha, supérieur 7 à 10,
La veste et habits, en mérinos fins, en couleur, 12 à 15,
Habits drap coton, de alpaca, do en toile
do ginga, pantalons de toute qualité de 75 cents à $8 la paire.
Gilets noirs et blancs et en couleur de $1 à 5
Chemises, de tout genre, à très bas prix.
20 av JNO. BELLOW Jr.

LE soussigné reçoit par les navires Rubicon et Claiborne, les articles suivans:
Ombrelles moirées noires et blanches.
Echarpes barège dites Marquise, noires et blanches.
Dito avec barres soie couleurs; broches soie pour dames.
Gants filet noirs avec bouillon; dito dito Egyptiens avec frange.
Gants soie noirs pour hommes et femmes; dito dito couleurs pour dames.
Damas coton imprimé pour rideaux; Mérinos noir un de Paturle, Lupin & Co.
Mérinos noir façonné pour pantalons; Jaconats haute nouveauté.
Balzorine dernier genre; mousseline, guipure brochée à jours pour rideaux.
Mousseline brodée au brochet; dito damassée et à carreaux.
Mouchoirs batiste française de toutes les grandeurs.
Mouchoirs Cholet pur fil; un bel assortiment d'éventails, Parfumeries diverses.
20 avril D. B. MACARTY, 25e, Bourbon

CONFITURES DE LA HAVANE, de la fabrique LA DIANA—12 caisses en débarquement du P. Soulé, en rands paban[illegible] et assortis comme suit:
2 paquets ananas; 2 dito limons,
2 dito oranges; 2 dito cédrats;
1 dito mangos; 1 dito coings;
2 dito gelée goyaves, 1 dito gelée corossols.
A vendre par
17 avril J. F. BERCIER & Co, 54, Vieille Levée

GELEE et Pâte de Gouyave—10 barils de 50 douzaines demi boîtes, importés par le P. Soulé, et à vendre par J. F. BERCIER & Co.,
17 av 54 Vieille Levée

FARINE—550 barils farine superfine, en débarquement du steamer Convey, à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co.
17 av 79, Tchoupitoulas

SAUCISSONS DE LYON—3 barils en débarquement du navire Francis Depau, et à vendre par
17 av NUMA LACOSTE, 103 Royale

DAME JEANNES—500 de 5 gallons et 100 de 3 gallons en débarquement du navire Francis Depau et à vendre par NUMA LACOSTE,
17 av 103, Royale

TABAC de Cube et de la Vuelta, capes et tripes, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co.
10 avril 20, St Louis.

CAFÉ de la Havane—200 sacs café à vendre par
10 av LAPEYRE, HARISPE & Co., 20, St Louis.

HUILE—500 potiches huile de Malaga ayant droit au drawback, à vendre par
10 av LAPEYRE, HARISPE & Co., 20, St Louis.

PICADURA—22 barils, à vendre par
LAPEYRE, HARISPE & Co.
10 avril 20 St. Louis

CIGARES de la Havane—Un bel assortiment de Regalias Impériales, Regalias, Panetelas, Millar, &c. à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co.
10 avril 20, St. Louis

SARDINES, PETITS POIS—25 caisses sardines à l'huile en boîtes et demi boîtes, 5 caisses petits pois, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
17 mars—15 99 rue de la Douane

POUR le marché Mexicain—250 caisses Vin rouge, en douane avec le bénéfice de drawback.
Services de table à dessert, dorés au galvanisme par le procédé Rodz & Elkington; Cuillères à café, dorées et argentées, à vendre par
9 av LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

DIVERS—Récemment reçu par le navire Edouard et à vendre à des termes raisonnables—300 paniers huile d'olive par 12 bouteilles de 22 onces; 200 dito anisette; 50 caisses fruits à l'eau de vie, en jarres; 80 dito en flacons; 50 dito kirsch, 50 dito absinthe de la marque réputée de Dubied père et fils; 55 dito cerises à l'eau de vie.
14 av REYNAUD, CUCULLU & Co.

TABAC à Chiquer—53 caisses de bonne qualité, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
13 av 92, Tchoupitoulas

FARINE—300 barils des meilleures marques des Illinois, à vendre par J E WOODRUFF,
20 av 60 Camp

GRAISSE—100 barils première qualité, à vendre par
20 av J E WOODRUFF, 60 Camp

BŒUF—300 barils Mess, Prime et Prime B, à l'inspection et à vendre en lots à la convenance des acheteurs, par J E WOODRUFF,
20 av 60 Camp

PORC—300 barils Mess, Mess M O et Prime, à l'inspection, à vendre par J E WOODRUFF,
30 avril 60 Camp

RAISINS—100 caisses MR bien conservés à vendre en débarquement du brick Pablo à vendre par
J F BERCIER & Co, 54 V Levee

PORC—100 barils prime, M. O. &c, à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co,
28 av 92, Tchoupitoulas.

EN débarquement du navire Lubeck, venant de Bordeaux:
25 caisses prunes en jarres.
25 do fruits au jus.
12 barriques vin vieux article supérieur,
50 caisses cerises à l'eau de vie, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
4 avril 34 Vieille Levée

A VENDRE en débarquement de la barque Lubeck, de Bordeaux:
56 bques vin rouge.
100 bts vin blanc.
11 balles bouchons pointus, de 30,000 chaque, par
POUGET, FILS,
13 av 147 Royale, entre St Louis et Toulouse.

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL—MAI 1846.

SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

A
Aufroy,
Avinene Ferdinand,
B
Baudroux de Maille,
Boillon, Alexandre
Beros frères
Badaire Hte. Félicien,
Barthe Louis Jh.
Bouget, les frères
C
Cabiane, Michel
Castagrit, Pierre
Calliet, Antoine,
Calmel, Baptiste,
Cyrille, Laurent.
F
Fritz Vincent.
Faivre, Docteur
I & J.
Isabelle, Jean Baptiste.
Jannin, Claude, François
L
Lanier, Auguste
M
Michel, Jacques
P
Perroux, Louis Ernest
Petiville, Léonce,
Peiffer (Mme née Bouchet)
Penne, Jn Baptiste.
Q
Quaires, Charles
T
Tremblay, Chles Edouard.
Trenel, Henri.

La chancellerie du Consulat de France, [illegible]

VIN, EAU-DE-VIE, &c.

LES soussignés offrent à vendre à bas prix pour clore [illegible] consignations, reçues par les derniers arrivages de Bordeaux et du Havre:
250 barriques Vin rouge Montferrand, St. Estèphe, St. Emilion, Pauillac, St Julien, Chateau Margaux et Larose;
900 caisses Vin rouge, do do do;
200 do Vin blanc Barsac, Sauterne et Haut Sauterne, supérieure;
800 paniers Champagne, des marques bien connues du Marquis de Massiac et de Loisson, et du Comte de Mordant, en grandes et en demi bouteilles;
100 caisses Cerises à l'eau de vie de Chauvet et de Champion; 60 do Liqueurs fines et surfines do,
40 caisses Absinthe de Versin et Lecoultre;
40 do Kirsch de la Forêt Noire;
80 paniers Guignolet surfin d'Angers;
500 boîtes Ceps à l'huile;
60 caisses Curaçao et Maraschino, surfins;
50 paniers Bouteilles de Bordeaux;
150 m Bouchons fins et surfins;
10 demi pipes Eau de vie 4e preuve, A. Seignette;
10 do do Otard, Dupuy & Co;
15 do do 1ère et 4me preuve, Pinet, Castillon & Cie;
5 quarts Eau de vie 3re preuve, Maglory;
3 pipes Genièvre de Hollande, (Swan brand);
50 paniers Huile d'olive surfine.
23 av JORDY & BRAZIER, 10 Conti

DISCOURS DE M. THIERS sur les relations de la France avec les Etats Unis d'Amérique, en vente chez VICTOR HEBERT,
149 rue de Chartres
On vient de recevoir à la même librairie: Les Nos. 11 et 12 du Journal le Livre des Familles, et le troisième numéro de la Revue Pittoresque, troisième année. 23 avril

DROGUES ET MEDICAMENS à vendre par le soussigné
100 livres Cantharides fraîches;
20 do Hydriodate de potasse français,
300 do Camphre raffiné;
20 onces Sulfate de morphine;
20 do Acétate do;
2000 Têtes de pavots, grosses;
200 livres Douce amère coupée;
100 do Racine de guimauve, belle,
P. CUSACHS,
10 av Encoignure Condé et St. Philippe

DROGUES ET MEDICAMENS.

EN débarquement du navire Francis Depau du Havre, à vendre par le soussigné:
Sirop anti-phlogistique de Briant,
Elixir anti glaireux de Guillié,
Pilules de santé du Dr. Franck.
Extrait d'aconit, pommade sainbois,
Tannin pur, hydriodate de potasse,
Pâte de jujubes, camphotière de Raspail, en os poli,
Camphotière do en coco,
Do do en ivoire,
Peaux de chien de mer, racine de chicorée,
Racine de saponaire, graine d'Avignon,
Fleurs de mauve, do de guimauve,
Do de tilleul, capsules étain, grandeurs assorties,
Ether sulfurique concentré,
Alcali volatile do; orseille de Lyon.
P. CUSACHS,
23 avril Encoignure St Philippe et Condé

A VENDRE en débarquement de la goëlette Millaudon,
150 barils olives d'Espagne;
80 do raisins Muscat, par
23 av S V BARRETT, 21 Gravier

A VENDRE en débarquement du navire Mozart, venant de Marseille:
100 barriques vin de Marseille.
200 caisses olives.
200 do capres et cornichons, par
23 av S V BARRETT, 21 Gravier

EN magasin et à vendre à bas prix:
50 caisses sirop de limons.
100 paniers Champagne de la Coupe
50 do do comte de Merson.
50 do do l'Ancre.
50 do do demi bouteilles, par
23 av S V BARRETT, 21 Gravier

HUILE D'OLIVE—100 caisses huile d'olive superfine, marque James Plagnol, en débarquement du navire Mozart, à vendre par
23 av LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis

AUX CHAPELIERS.—Occasion rare.
LES soussignés ont en mains un assortiment de chapeaux de Paris, dernier genre qu'ils vendent au prix coûtant, d'importation.
Ces articles sont importés exprès pour le commerce de cette ville et se composent de:
2 caisses chapeaux soie noir;
2 do do à poil ras, noirs, 2 do do do gris,
2 do do supérieurs;
1 do do noirs et de couleur, d'Italie, pr. hommes;
2 do do d'Italie assortis.
La personne qui achètera tout l'assortiment, ferait une très bonne affaire. H. DE GOER & RIFFLARD,
23 av 21, Magasins.

MARCHANDISES FRANÇAISES.

EN débarquement du navire Taglioni, et à vendre par les soussignés:
2 caisses mouchoirs Madras;
4 balles cotonnades françaises, nouveau genre;
2 caisses mousselines dernier genre;
1 do mouchoirs de batiste; 1 do à rivière extra riches. Voiles en dentelles, gants en filets blancs et noirs, éventails, berthes et cols, &c. H. DE GOER & RIFFLARD,
23 av 21, Magasins.

PIPES Allemandes—100 paniers, pour clore une facture, à vendre par
23 av NORTH & BROTHERS.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Hindoo, venant du Havre:
50 boîtes Champignons au naturel;
100 demi boîtes do do;
50 boîtes Ceps à l'huile; 100 demi do do,
127 boîtes, demi et quarts de boîtes Pâtés truffés,
170 do et demi dito Truffes du Perigord,
950 boîtes, demi et quarts de boîtes Sardines à l'huile;
10 caisses Fruits au jus.
23 av CHARLES DUFOUR, 11 Conti

WHISKEY—200 barils vieux whiskey, différentes qualités, à vendre en magasin, par
23 av CHARLES DUFOUR, 11 Conti

FRUITS A L'EAU DE VIE—En débarquement du navire Mozart, de Marseille, 16 caisses fruits à l'eau-de-vie assortis, à vendre par
EUGENE ROCHEREAU & Co,
13 av 17 et 19, St Louis

FROMAGES de Hollande—Quelques douzaines, venant de débarquer et à vendre par
LOREILHE & Co,
23 avril Encoig. Royale et Douane

SAUCISSONS de Lyon de qualité supérieure, à vendre par LOREILHE & Co
23 avril encoignure Royale et Douane

TRUFFES du Perigord, garanties noires, et toutes de première qualité, à vendre par
LOREILHE & Co.
23 avril encoignure Royale et Douane

FRUITS au jus—Quelques caisses, à vendre par
LOREILHE & Co.
23 av encoignure Royale et Douane

OLIVES d'Espagne—En barrillets, venant de débarquer et à vendre par LOREILHE & Co.
23 avril encoignure Royale et Douane

SARDINES à l'huile—300 boîtes et demi boîtes de la marque bien connue de J Peneau, à vendre par
LOREILHE & Co.
23 avril encoignure Royale et Douane

RAISINS verts de Malaga—Quelques barillets garantis en bon ordre, à vendre par LOREILHE & Co.
23 av encoignure Royale et Douane

ABRICOTS et prunes à l'eau de vie—40 caisses à vendre par LOREILHE & Co
23 av encoignure Royale et Douane

Marchandises Françaises, en gros.

LE soussigné devant bientôt partir pour France, prévient les marchands de la ville et de la campagne, qu'il vendra à très bas prix, pour du comptant, les articles suivans reçus par les navires Elizabeth, Octavius, Carborne et Hindoo, du Havre:
Coutils français pour pantalons, pur fil,
Gingas fil, bleu et blanc,
Mérinos noir pour habits,
Jaconas et organdis imprimés, nouveaux dessins,
Barèges imprimés, unis, à raies, noir, blanc et vert,
Mousselines suisses unies et à carreaux ou brodées pour rideaux,
Eventails, eau de Cologne Monpelas et autres qualités,
Dentelles fil et dentelles imitation; entredeux dito,
Voiles et voilettes, fleurs artificielles pour printems,
Rubans pour chapeaux, nouveaux genres, No, 7 à 12,
Mouchoirs de batiste unis, à ourlet, à rivière, imprimés &c, &c,
Soieries noires pour écharpes et pour robes,
Crêpe lisse et crêpe &c. L. H. RICHARD,
Encoignure Chartres et Douane, au premier
Nota—M. L. H Richard ayant une maison d'achat à Paris, prendra des ordres à exécuter en France à des conditions modérées.
Pendant mon absence, M.J. Louvrier sera chargé de ma procuration pour tout ce qui concerne mes affaires.
18 avril L. H RICHARD.

ROBES DE BAL NOUVELLES.

Mme. VINCENT,
Rue Royale, encoignure de la rue Conti,
A l'honneur d'informer les Dames qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages, une addition à son bel assortiment de nouveautés, consistant en:
Robes Mousseline brodées, blanches et en couleur,
Dito Barèges et Balzorines ombrées et brochées;
Dito Popeline et Chaly Cardoville.
Aussi, en magasin: Un grand assortiment de Chapeaux de dames, Manteaux, Chales, Mantelets, Echarpes, Cache-nez d'Ecosse, Souliers noirs et en couleurs, Mousselines de laine pour enfans, Mouchoirs de batiste, Cols et Pelerines brodés, Ombrelles Lavallière, Rubans, Dentelles, Eventails, Gants de peau, soie et filet; Poupées riches assorties, ainsi qu'une grande variété de Boutons d'acier dans toutes les grandeurs.
Mme. V. désirant écouler au plus vite son stock d'hiver vendra toutes ses marchandises à des prix modérés.
23 dec—

NOUVEAUTÉS LITTERAIRES.
LIBRAIRIE DE VICTOR HEBERT.
149, rue de Chartres.

BOUILLET, Dictionnaire d'Histoire et de géographie; Madame Tastu, Education maternelle, nouvelle édition; E. Sue, Mystères de Paris, édition illustrée, Juif errant do do; Davers, deuxième volume du Diable à Paris; Berger, Eloquence judiciaire, 1 vol.; Langlois, Dictionnaire de Géographie, 5 vol. in 4o; Jérôme Paturot, 1 vol; Cours complet d'agriculture; Thiers, Histoire du Consulat et de l'Empire, 5 vols. in 8o.; A. Dumas, le Comte de Monte-Christo, Vingt ans après, Reine Margot, Dame de Monsoreau, Chevalier de Maison Rouge, Sylvandire—Constitution de la Louisiane (nouvelle); Revue Pittoresque No 2, 3ème année; l'Illustration journal universel; l'Echo des Feuilletons No 4, 6ème année; l'Histoire du Consulat et de l'Empire, une volume; Magasin pittoresque, mois de janvier 1846; Juif errant, édition de la Semaine Littéraire. Aussi: un grand assortiment d'ouvrages nouveaux. 22 avril

AVIS AUX CONFISEURS.
LE soussigné prévient MM. les confiseurs, qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages du Havre, un assortiment considérable de Cosaques fins et communs.
22 avril V. HEBERT, 149, Chartres

LE CHEVALIER DE MAISON ROUGE, ouvrage nouveau d'Alexandre Dumas, en vente chez
V. HEBERT, 149, Chartres.
N. B. L'ouvrage est entièrement terminé et forme 5 livraisons.
En vente aussi:—LE COMTE DE MONTE-CHRISTO, par A. Dumas. Cet ouvrage est entièrement terminé.
22 avril

RASPAIL—Histoire naturelle de la santé et de la maladie, 2 volumes grand in 8o, en vente chez
VICTOR HEBERT,
22 avril 149, Chartres

EN débarquement de la barque Lubeck, venant de Bordeaux et à vendre par le soussigné:
234 barriques vin rouge de diverses qualités.
82 barils et demi barriques vin blanc Haut Sauterne.
75 caisses absinthe suisse de Sauvageol & Brunchon.
100 paniers anisette superfine de Champion.
13 avril G M LUCAS, 30 Bienville

A VENDRE en débarquement du navire Claiborne, venant du Havre:
54 caisses Absinthe Suisse, de la marque E. Pernod.
DUDOUYT & TEULADE,
18 av 13, rue Toulouse

CHAPEAUX français—1 caisse chapeaux soie, reçue par le navire Edouard, à vendre par
EUGENE ROCHEREAU & Co.
18 avril 17 et 19 St. Louis

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Floridian de Bordeaux:
64 barriques vin rouge diverses marques,
27 demi barriques do do
27 av F & J LACOSTE, 105 Royale

EN débarquement du Francis Depau et à vendre par les soussignés:
Jaconas haute nouveauté, Chales et écharpes barèges, coutils nouveautés, mérinos Paturle Lupin, bretelles nouveau genre, parfumeries fines, corsets et un assortiment d'articles de saison. F & J LACOSTE,
27 av 105, Royale

AUX DAMES!
Modes nouvelles de printemps, marchandises fraîches et du dernier goût, d'importations, directe, à vendre en gros et en détail, au No. 61, rue de Chartres. Robes de Paris, article de printemps, nouveau genre, 10 caisses de mousselines imprimées, broches, ginghams, mousseline de deuil, voiles de dentelles, gants de soie, nouveau genre rubans, plumes, fleurs, bonnets, chapeau de paille d'Italie, de fil, sparterie, &c., écharpes, cols, chemisettes, barège, organdis, batis d'Ecosse, baloorine, broderies, &c. &c. STILLMAN & Co,
14 mars—2 m 61, Chartres

OMBRELLES.
300 douzaines Ombrelles Poilue, nouveau style, [illegible]

AMUSEMENS.

THEATRE [illegible] D'ORLEANS.
Mardi 5 mai 1846.
BENEFICE DE Mme. STEPHEN-CŒURIOT.
La 1ère représentation de
SATAN
ou
LE DIABLE A PARIS,
Vaudeville nouveau en quatre actes, avec prologue et épilogue.—Le grand duo de:
LA REINE DE CHYPRE,
Chanté par MM. Arnaud et Garry.
Le 2d acte de:
LA FILLE DU REGIMENT,
Opera de Donizetti.
On commencera à sept heures.

LEOPOLD DE MEYER
A l'honneur d'annoncer au public, que son QUATRIEME ET DERNIER CONCERT, à L'ARMORY HALL, rue du Camp, AURA LIEU LUNDI SOIR 4 MAI.
Pour les détails, voir le programme. 2 mai

MARCHANDISES

MARCHANDISES SECHES.
FETTER & BOYD, No. 70, RUE GRAVIER,

VIENNENT de recevoir et offrent à vendre, AUX PRIX LES PLUS BAS, CINQ CENTS COLIS DE MARCHANDISES SECHES, DE SAISON, TELLES QUE:
Calicots d'un genre tout à fait nouveau,
Linon, jaconats de fantaisie, mousselines, guingham,
Robes balzorines, barèges et florentines,
Batiste blanche, jaconats, mousselines Suisse et en livres.
Toile d'Irlande, toile à draps et damassée, linge de table, serviettes, essuie mains, torchons, diapré de Russie, mouchoirs fil et linon, cotonnade, denimes, étoffe Hickory à raies, gambrones, coutil fil et étoffes à pantalons, coton du pays, blanc et écru, de 3/4, 7/8, 4/4, 5/4, 6/4 et 12/4.
Etoffes à moustiquaire, draperies, bretelles,
Rubans, dentelles, guimpes, mouchoirs soie, de fantaisie; mouchoirs de poche en coton et soie, cravattes soie, bas, gants, caleçons et chemises, osnaburgs, coton Virginie, plaids bleus, idem rayés, ginga à tablier, coutil à matelas, ginga fil, ginga à habit, guingham à carreaux, couvertures, kerseys, jeans du Kentucky, linseys, draps communs, habillements d'été &c &c.
P. S. Les personnes qui ont à acheter feront bien de venir à ce magasin avant d'aller ailleurs.
13 avril FETTER & BOYD.

LE Soussigné devant bientôt partir pour l'Europe, prévient les Marchands de la ville et de la campagne, qu'à partir de ce jour, il vendra à des prix réduits, pour du comptant.
Il a maintenant en magasin et en débarquement du navire Octavius, du Havre:
Chapeaux de paille pour hommes,
Do. do pour enfants,
Gants de filet, noirs et blancs; mitaines de filet, longues et courtes,
Gants fil d'Ecosse pour hommes,
Do do pour dames,
Chemises de couleur en belle qualité,
Chaussettes et gants fil écru,
Bas de coton blancs, pour dames et fillettes,
Coutil tout fil haute nouveauté,
Do do blanc; cotonnade française,
Mouchoirs batiste en fil,
Do do en fil d'Ecosse; éventails,
Rubans de satin et de taffetas; Prunelle noire,
Bas et chaussons d'enfants; mouchoirs imitation madras,
Bretelles sans couture, et autres qualités,
Jolies bourses en soie pour dames, corsets français,
Jupons en crinoline; cols de satin pour hommes,
Cravates noires et couleurs, fil à cordonnier gris et jaune,
Cartes à jouer françaises et américaines,
Un bel assortiment de savons fins,
Papier rayé, peignes, agrafes noires et blanches, galons, coulisses, lacets de soie pour bottines, brosses, boutons, cuirs à rasoirs, houpes à poudrer, cordonnet en soie, en poil de chèvre et en coton, aiguilles, épingles, miroirs, lunettes, fil de Rennes, soie à coudre, colliers, bracelets, boucles coton, dés à coudre, &c &c.
7 avril O. TALAMON, 44, rue de Chartres

DAVID & CHAPUS
93, RUE CHARTRES,

REÇOIVENT par les navires Florence, Franconia, Silas Holmes et Huguenot de New York, les marchandises ci après qu'ils vendront à des prix au dessous du cours, pour du comptant, savoir:
Indiennes des patrons les plus nouveaux et de toutes les largeurs, coton blanc 3/4 7/8, 4/4, 6/4 et 12/4 de toutes les qualités, jaconat anglais nouveaux dessins et organdis; balzorine et barège, Taglioni et Mozambique, mousseline suisse unie, à raies et à carreaux, dessins, batiste d'Ecosse, mousseline imprimée à raies et à carreaux, gants et mitaines filet tordu, bobinet uni et blanc, mousseline et à fleurs, Russie, osnaburg, nappes et serviettes en fil uni et damasse, dentelle en fil et en coton, dito imitation valenciennes, rubans pour ceintures, blanc et en couleurs, satins unis No. 1 1/2 à 12, chapeaux de paille pour dames, des fort mes les plus nouvelles depuis $1 à 2 50, toile coton et percale blanche, toile de Paris, drap d'Irlande en pièce et 1/2 pièce, cravates batiste pour hommes, haute nouveauté; mouchoirs batiste de tous les genres et qualités, unis et à ourlets, à rivières et garnis, écharpes de barège, ombrelles superbes depuis $2 jusqu'à $7 la pièce, fil Marshall, blanc et noir, soie à coudre fleur qualité, bretelles, foulards, fil blanc par 200 yards, percalines pour tailleurs, cotonnade fantaisie, log calun, boutons, agrafes, coutil pur fil pour pantalons, aiguilles de Warin, et un grand assortiment de bas, chaussons, &c. 13 avril

GARTHWAITE, PAYAN & Co.
No 10, Rue du Canal.—(Paulding-Row)
Entre les rues de la Vieille Levée et Chartres. Manufacture No 229, rue Broad, Newark, N. J.

ONT reçu par les navires Florence, Sartoria, Franconia et Silas Holmes, et offrent à DES PRIX EXTREMEMENT BAS POUR DU COMPTANT, l'assortiment de marchandises ci après détaillé:
HABITS—Noirs, en mérinos français, alpaca et anglais, habits et levites paletots, sacs, levites et surtouts, surtouts de bureau, levites et habits en cachemirette noir, gris et couleurs fantaisie, idem en alpaca croisé, tweeds d'été, idem uni, à carreaux et à raies en coutil fil, idem en l'union drill, en toile unie, ginga Union cotonnade lasting de fantaisie, coutil coton, jeans coton et gourghans.
PANTALONS—Eu mérinos de tout genre, drap de mode, bombazin, lasting, drilling fil, de fantaisie, en toile à raies et à carreaux, en casimir d'été, en cotonnade croisée et unie.
GILETS—En satin noir et bombazin, satin et soie à dessins; piques de Marseille fantaisie et uni, en cachemirette d'été, en valencienne et popeline de chèvre.
CHEMISES—En toile, en coton avec devant de toile; en toile rayée, calicos, en coton uni, blanc et écru, en tricot gris et blanc, en laine d'agneau et mérinos, en coton tricoté, écru et blanc.
CALEÇONS—Blancs et écru, coton tricotté, coton uni, toile blanche et écrue.
CRAVATES—En soie noir d'Italie enguingham, en soie unie, etc. Bretelles en gomme élastique et non, Chemisettes blanches et écrues.
Les habitans, marchands et détaillans sont respectueusement invités à examiner les marchandises ci-dessus avant de faire leurs achats ailleurs. Les quelques objets d'hiver qui leur restent sont offerts en vente à très bas prix et presqu'au cout.
10 av GARTHWAITE, PAYAN & Co.

AU MAGASIN FASHIONABLE.
RUE DE CHARTRES No. 123.

LES soussignés recoivent par les navires Queen Victoria et Leonidas, du Havre, leur assortiment de Marchandises de printemps et d'été. Leur sieur CORDEVIOLLE, maintenant à Paris, a porté les plus grands soins aux choix des Nouveautés les plus récentes. L'attention des amateurs est sollicitée respectueusement pour les marchandises suivantes:
POUR HABITS.
Drap redout noir, bronze, bleu, cap de Maure et autres couleurs de mode.
Cachemirettes Extra de toutes couleurs,
Mérinos de toutes les nuances.
POUR PANTALONS.
Casimirs d'été, grande nouveauté, noir, bleu et couleurs de mode.
Mérinos unis et façonnés, noir et couleurs de mode;
Coutils anglais et français, blanc et couleurs de mode, à dessins très variés, derniers nouveautés, provenant des meilleures fabriques.
POUR GILETS.
Bazin anglais, blanc extra fin, Bazin français, couleurs de mode, nouveaux dessins, à raies, à carreaux et cachemires de toutes les nuances.
Soies pour gilets d'été, de dessins assortis,
Cravates de batiste d'Ecosse croisée, nouveau genre;
Foulards vrai cora, dessins nouveaux,
Caleçons de toile à corsets,
Gants de soie de toutes couleurs, de fil écru, de fil d'Ecosse, &c.; Bretelles de soie, &c.
12 mars CORDEVIOLLE & LACROIX.

No. 58, RUE DE CHARTRES.

LES soussignés informent leurs amis et habitués, qu'ils viennent de recevoir par les navires Monument, et Maria Cleaves, les marchandises ci après:
Coutil français et anglais, blanc et en couleur, dernier goût, pour pantalons.
Bazin piqué, dit Pénéiana, blanc et en couleur, dernier goût, pour gilets,
Mérinos noir et en couleur, pour habits et levites,
Drap de dame, anglais, noir et en couleur, pour levites,
Chaussettes en coton, anglaises,
Chemises françaises et cols de chemises,
Cravates en mousseline, françaises,
Bretelles françaises, en soie élastique,
Tapis de billard &c &c.
Ils tiennent aussi un grand assortiment d'autres marchandises, qu'ils confectionneront, sur demande, dans les dernier genre de Paris.
25 mars L. A. & W. BARBARIN.

A VENDRE au débarquement du navire Floridian, ayant droit au drawback:
2 demi et 6 quarts pipes Eau de vie de Cognac de 4me preuve, de Pinet, Castillon & Co;
12 demi et 16 quarts pipes Eau de vie de Cognac, de 2me preuve, très vieille et supérieure, de Pinet, Castillon & Co;
32 barriques Vin rouge de Graves;
200 caisses do Léoville, d'Alfred Morton;
50 caisses Absinthe Suisse;
25 do Kirsch de la Forêt Noire;
10 do Curaçao d'Amsterdam;
25 do Liqueurs superfines assorties;
25 paniers Guignolet d'Angers;
25 caisses Prunes sèches; 25 dito Fruits à l'eau de vie;
20 do Cerises à l'eau de vie,
16 do Fruits dans leur jus; 20 do Fruits au vinaigre;
12 douzaines Moutarde de Maille;
500 boîtes Sardines; 500 demi dito dito, à vendre par
JORDY & BRAZIER,
27 avril No. 10, rue Conti.

DETENU à la geôle de police de la municipalité No 3, depuis le 22 du courant, un nègre nommé HENRY ou MOSES CURTIS, se disant appartenir à M. Jurdan Bailey, demeurant dans le comté Holms', Etat du Mississipi; il est âgé de 24 à 28 ans, taille de 5 pieds 7 pouces, ne parlant que l'anglais.
Le propriétaire est requis de réclamer le dit esclave au bureau du recorder en se conformant à la loi.
Nlle Orléans, 26 avril 1845. M. HERNANDEZ, Jr
27 av—10 2d. Lieut. et Geolier.

VINGT-CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.
SERONT données pour l'arrestation et la prise en prison de l'esclave griffonne MARY-ANN, qui s'est échappée depuis la fin de février. Elle a été achetée par l'intermédiaire de MM. Abat & Domingon et de M. Lacaze, courtier. Cette esclave a appartenu à M. Milliken, et a depuis été employée par M. John Tarbe. Elle est bien connue en ville et a été dernièrement vue sur la Levée, vers les marchés de la Première municipalité. S'adresser à
BOGART & FOLEY,
No. 88, rue Gravier, ou à
13 avril—30 GUSTAVE CALHOUN, aux Natchez

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.
A quiconque arrêtera et conduira à l'une des geôles de cette ville, le nègre HENRY, parti de chez le soussigné, mercredi soir 29 avril. Il est âgé d'environ 25 à 26 ans, taille de cinq pieds 6 à 7 pouces; parlant anglais et presque pas français. Lors de son évasion il avait pour habillement un pantalon de casimir noir à petites raies blanches, chapeau noir et chemise blanche. On pourrait aussi lui découvrir une légère cicatrice au haut de la tête. La susdite récompense sera payée à celui qui arrêtera le nègre sus-mentionné et en donnera avis au soussigné.
JULES DRUILHET,
2 mai—4f,3m 36, Vieille Levée

INDIGO—50 paquets Manille, Carracas, &c. en caisses, surons et barillets, à vendre par
27 av ROBERTS & HALL, 75 Magasins

CONDUIT à la geôle de police de la seconde Municipalité:
WILLIAM, griffe, âgé d'environ 18 ans, taille de cinq pieds un demi pouce, ayant une cicatrice entre les sourcils, se disant appartenir à M. Johnson du Mississippi.
Les propriétaires des dits esclaves sont requis de venir les réclamer à la geôle de police de la Seconde Municipalité, prouver propriété et les retirer.
20 avril A. H. ELDRIDGE, gardien

CONDUIT à la geôle de police de la 2de. Municipalité, [illegible] nègre d'environ 34 ans, taille de [illegible] pouces [illegible] Lafayette. Le propriétaire [illegible] A. H. ELDRIDGE, Gardien

VENTES JUDICIAIRES

Celeste Villeré vs. Gabriel Villeré, et la succession de feu Elisabeth Lavergne, décédée

COUR DE DISTRICT.—No. 24,770.— En vertu d'un writ de vente, à l'effet d'opérer un partage entre les parties, à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues de Chartres et Royale, le lundi 4 mai 1846, à midi, les propriétés ci-après décrites, savoir:
1o. Un Lot de Terre formant l'encoignure du Chemin Public et de la rue d'Enghein, mesurant 30 pieds français de face au Chemin Public, 206 pieds de profondeur sur la ligne de M. Joseph Pihe, 228 pieds 9 pouces de profondeur et de face à la rue d'Enghein, et 64 pieds sur la ligne du fond: ensemble 200 actions du fonds capital de la Banque de l'Union, reposant sur la dite propriété.
2o. Un Lot joignant le lot ci-dessus décrit, formant l'encoignure des rues d'Enghein et Victoire, mesurant 67 pieds 6 pouces de face à la rue Victoire, sur 39 pieds 8 pouces de face à la rue d'Enghein, 61 pieds sur la ligne de Joseph Pihe, et 64 pieds sur la ligne du fond.
3o. Le Lot No. trois, dans l'ilet trois, situé au faubourg Annonciation, mesurant (au pied français) 30 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot se trouvant borné par les rues St James et Céleste.
Conditions.—Pour le lot premièrement décrit, ensemble avec les 200 actions du fonds capital de la Banque de l'Union, l'acquéreur devra assumer la dette hypothécaire de $6,500 due à cette institution, par coupons, conforme ment à sa charte, et pour la balance il paiera une moitié comptant et l'autre moitié à un an de crédit, pour des billets portant hypothèque et endossés à la satisfaction des vendeurs. Et pour les lots secondement et troisièmement décrits, payables un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit, pour des billets portant hypothèque et endossés à la satisfaction des vendeurs.
3 avril—3en3m JOHN L. LEWIS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de Pierre Peyroux.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENTS.
LUNDI, quatre mai 1846, à quatre heures P. M., au bureau du Register des Testaments, rue Ste. Anne, entre les rues Condé et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, en date du dix sept décembre 1845, il sera vendu pour le compte de la succession de Pierre Peyroux,
Un lot de meubles meublans, etc. etc.
Conditions comptant. W F C DUPLESSIS,
23 avril—3 Register des Testamens

Succession de Pierre Peyroux.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENTS.
MARDI vingt six mai 1846, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'Honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 17 décembre 1845, il sera vendu pour le compte de la succession de Pierre Peyroux, le lot de terre ci après décrit, savoir:
Un certain lot de terre situé au faubourg Tremé, dans l'ilet marqué O, sur un plan fait par le voyer de la ville, le 15 mars 1832, déposé en l'étude L. T. Caire, notaire, et mesurant 39 pieds 10 pouces de face à la rue Ste Anne, sur 110 pieds de profondeur.
Conditions comptant. W F C DUPLESSIS,
23 avril—3 Register des Testamens

Vente judiciaire par le Register des Testamens.
SUCCESSION DE FEU JEAN VALERY DELASSIZE.

LUNDI, le onze mai 1846, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves de la Nouvelle Orléans, en date du six avril courant, il sera vendu, à la Bourse de la Cité, pour le compte de la sus dite succession:
1o. Un nègre esclave, nommé GEORGE, âgé d'environ 58 ans, ayant une de ses épaules disloquée, un peu jardinier, actuellement marron.
2o. Tous les droits, titres et intérêts du défunt, dans deux jugemens rendus en sa faveur contre John Watkins, par la Cour du Second District Judiciaire pour la paroisse de St. Jacques; l'un pour $3,000, avec l'intérêt légal depuis le vingt-six octobre 1840 jusqu'au paiement, l'autre pour $2,000, avec intérêt à raison de dix pour cent par an, depuis le trois décembre 1840 jusqu'au paiement.
Il a été levé par exécution sur ces deux jugemens, les deux sommes suivantes, savoir:
$4,342 45 le 11 août 1843, par le shérif de Jefferson,
et 642 30 le 18 septembre 1843, par celui de la Nouvelle-Orléans.
Ensemble $2,984 75. Ce montant doit être crédité sur les deux jugemens; ils seront vendus ensemble en un seul lot.
3o. Un morceau de terre, contenant 478 acres, situé au Bayou Volant, à son embouchure dans la baie de la Mobile, comté de Baldwin, Etat d'Alabama; sur lequel une manufacture de poterie était ci-devant établie, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Le tout conformément au plan qui en a été dressé par John James, député arpenteur des Etats-Unis, et qui est déposé dans la Cour du comté de Baldwin, ainsi qu'il appert de la copie certifiée, qui en a été délivrée par le greffier de la dite Cour, le 15 octobre 1836.
CONDITIONS payable comptant.
Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, devant Théodore Guyol, notaire public, en l'étude duquel sont déposés (pour l'inspection des amateurs) les titres de créance à charge de John Watkins, ainsi que les titres et plans de la terre au Bayou Volant.
7 avril—7 et 30 av et 4 mai

Mde E. COMMUNY
CHIRURGIEN
DENTISTE

LE Dr. L. DUPERRON a l'honneur de prévenir les habitans de la Nlle Orléans qu'ayant cédé son cabinet à Mme Dr. E. Communy, il espère que les personnes qui l'ont honoré de leur confiance voudront bien la reporter à son successeur, qu'il la mérite par ses talens et ses succès.

Le Dr. E. COMMUNY prévient le public qu'il tient son cabinet ouvert depuis 8 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir, rue Bourbon 280, entre Dumaine et St. Philippe. 22 fév

JOHN McCARTY, MECANICIEN
No. 134, Rue du Camp,
VIENT de recevoir un bel assortiment de fournitures françaises de tout dessin pour Pompes aspirantes et à Bœuf, à Bière [illegible] Il pose et répare les tuyaux [illegible] et entreprend toute espèce d'ouvrage dans ce genre. Il entreprend aussi toute espèce d'ouvrage en plomb pour navires. Les ordres seront fidèlement exécutés à des prix modérés.

AGENCE DE L'ASSURANCE MUTUELLE DU SUD.
NLLE ORLEANS, 13 Nov. 1845
L'ASSURANCE MUTUELLE DU SUD de New York d'après les termes de sa charte, a clos ses comptes quatre du mois d'avril, et après avoir payé toutes ses pertes, y compris le grand incendie du 19 juillet dernier qui lui ont coûté [illegible] $275,539 60. Il reste, le montant des primes [illegible] $100,000 [illegible]
Déposé 4 du mois de [illegible] les parties qui contracteront avec la compagnie [illegible]
Des Polices seront [illegible]
L. MATHEWS, Agent,
14 nov Encoignure Camp et Commune

HABILLEMENS D'ÉTÉ DU DERNIER GENRE.
ALFRED MUNROE, rue des Magasins, No. 34, a reçu par les derniers arrivages, un grand assortiment d'Habillemens d'été, faits dans le meilleur goût, et avec les meilleurs matériaux. Les acheteurs sont invités à venir examiner ce stock avant d'aller ailleurs.
HABITS
En mérinos, habits de toilette, levites, paletots, levites écourtées, et habits-sacs, de toutes qualités, dont une qualité supérieure à tout ce qui a été importé ici. Alpaca, croton, paramatta, cachemirette, toile en carreaux, habits en toile écossaise, en toile Union, &c. &c.
PANTALONS
En mérinos d'excellente qualité, en paramatta, drap d'été, croton, cachemirette, cotonnade française et américaine, en coutil fil français, en toile à carreaux, en toile Union et drill de fil blanc.
GILETS.
En satin noir et couleur fantaisie, soie légère, piqué de Marseille blanc, uni et rayé, chalie à petits dessins, ainsi qu'un bel assortiment de gilets en piqué de Marseilles, en couleurs, bombazin noir, soie de repo, &c.
CHEMISES ET ARTICLES DE FANTAISIE.
Chemises en coton, avec devants en toile, chemises en toile tout fil, idem rayées avec devants en toile, id. rayées tout fil, idem mousseline rayée, idem guingham et calicot, chemises de peau et caleçons en coton, soie, mérinos, toile et mousseline; chaussettes, mouchoirs, cravates, bretelles, soie et coton, parapluies &c. &c.
Ce magasin n'a qu'un prix invariable.
18 mars ALFRED MUNROE, 34, Magasins

CHAPELLERIE PARISIENNE,
Rue de Chartres, No. 40.

L. SIMONET & Co., viennent de recevoir par le navire Claiborne, du Havre, un nouvel assortiment de Chapeaux dernière mode:
5 caisses chapeaux soie extra fin,
2 do do castor blanc,
1 do do feutre noir et gris,
100 douz. chapeaux paille d'Italie pour hommes
100 do do do do pour enfans,
25 do do do do cadets,
2 do do soie pour Amazone,
6 do do dambards gris et noir pour cadets.
Aussi un grand assortiment de fournitures, telles que peluche, Bordaloue, coiffes, cuirs, coussins, etc. 30 av

M. MARCHAL, 57, rue de Chartres, vient de recevoir par le Claiborne, du Havre, les marchandises suivantes, qu'il vendra à très bas prix:
1 caisse mérinos noir, Paturle Lupin;
3 do coutil assortis;
300 douz. chapeaux, paille d'Italie;
1500 paltots d'été, coutil et mérinos;
500 pantalons d'été do do;
25 douz mouchoirs batiste unis;
50 pièces foulards;
75 douz. chemises différentes qualités devant en toile.
30 av

CAFE RIO—900 sacs café fin vert, à vendre par
2 mai L. CANTIN, 42 Gravier

INDIGO—8 surons indigo de Guatemala, en débarquement du brick T. Street, de la Havane, à vendre par
2 mai L. CANTIN, 42 Gravier

TABAC—[illegible] balles Vuelta de Abajo, pour capes et lot white, en débarquement du brick T. Street, de la Havane, à vendre par L. CANTIN,
2 mai 42 Gravier

CAFÉ superfin—[illegible] sacs café fin vert, en débarquement du brick T. Street, à vendre par
2 mai L. CANTIN, 42 Gravier

SUCRE HAVANE—263 caisses sucre en débarquement du brick T. Street, à vendre par
2 mai L. CANTIN, 42 Gravier

SUCRE HAVANE—500 caisses sucre blanc, Bordo, jaune et brun, à vendre par
2 mai L. CANTIN, 42 Gravier

VIN ROUGE en barriques des marques St Julien et Haut Brion, qualité supérieure, à vendre par
2 mai AUG. MOLIER, 90 rue St Louis

PATATES—En débarquement d'un chaland, à vendre par RICKER & PEARSON,
3 mai 62 Camp

SUCRE raffiné de Boston—300 colis; Sacs en pile—25,000; Thé—1000 boîtes; Thé supérieur—100 paquets; Clous—500 barils, venant de Boston; Blancs de baleine—400 caisses New-Bedford; Indigo—20 surons; Figues—500 tambours; Maquereaux—500 barils Nos. 2 et 3, et 500 colis, à vendre par
29 av NORCROSS & FOSDICK

COGNAC—15 demi pipes et 20 quarts de pipes, de 2 et 8 ans, pâle et coloré, reçues par le navire Floridian, venant de Bordeaux, à vendre par
29 av MERLE, BEYLLE & Co, 79 Tchoupitoulas

INDIGO—4 caisses Manille, en débarquement du navire Auburn, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co.,
29 av 79 Tchoupitoulas

HUILE de Graine—12 barils, en débarquement du navire peur Carolina, à vendre par
29 av MERLE, BEYLLE & Co, 79 Tchoupitoulas

GRAISSE—37 barils en débarquement du vapeur Maria, de St. Louis, à vendre par
29 av JAMES E WOODRUFF, 60 Camp

GRAISSE—[illegible] barils en magasin et à vendre par
JAMES E WOODRUFF,
29 av 60 Camp

WHISKEY—50 barils vieux whiskey, à vendre par
27 av P LONGIS, 115 rue Royale

PEAUX sèches de l'Ouest, à vendre par
28 av RICKER & PEARSON, 62 Camp

BISCUIT au Beurre de Boston, à vendre par
28 av RICKER & PEARSON, 62 Camp

HUILE à Tanneurs, à vendre par
28 av RICKER & PEARSON, 62, Camp

BLANC DE PLOMB No. 1, de Philadelphie, en magasin et à vendre par
29 av RICKER & PEARSON, 62 Camp

FOIN de l'Ouest, en magasin et à vendre [illegible] à la convenance des acheteurs, par
29 av RICKER & PEARSON, 62 Camp

TABAC—4 balles Vuelta de Abajo, en débarquement du brick Esperanza, à vendre par
[illegible] L. CANTIN, 42, Gravier.

CHAPEAUX [illegible] FROST & Co. [illegible]

C[illegible] FROST & Co. [illegible]

VENTES JUDICIAIRES

L'Etat de la Louisiane vs. James Hawkins, alias Bullit, homme de couleur libre.

COUR CRIMINELLE DU PREMIER DISTRICT—En vertu d'un jugement rendu par l'honorable Cour Criminelle du premier district de l'Etat de la Louisiane, en date du 15 avril 1846, et à moi adressé, il sera offert en vente publique pour du comptant, au plus offrant et dernier enchérisseur, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis entre les rues Chartres et Royale, lundi 11 mai 1846, à midi:
Un certain homme de couleur libre nommé James Hawkins, alias Bullit, pour le terme de quatorze années à partir du 10 février 1841, le tout conformément à la seconde section d'un acte approuvé le 29 janvier 1817, intitulé "acte supplémentaire à l'acte concernant l'introduction de certains esclaves d'aucuns des Etats ou territoires des Etats Unis d'Amérique.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
JOHN L. LEWIS,
16 avril Shérif de la paroisse d'Orléans

La Banque de l'Union du Tennessee vs. la Banque des Planteurs du Mississipi.

COUR DE DISTRICT—No. 24,561—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, le Lundi, 11 mai 1846, à midi.
Tous les droits, titres et intérêts de la Banque des Planteurs du Mississipi, à six billets à ordre et à la réclamation qui existe dessus; lesquels billets sont souscrits par T. O. Stark et M. F. Wilkinson s'élevant à $29,000 payables à la dite Banque des Planteurs ou à son ordre, à une de ses branches à Woodville, le premier de ces billets est de la somme de $4000, sur lequel $2,400 sont payées; les dits billets sont payables à différentes époques, à partir de mars 1842, à l'année 1847, comme suit, savoir:
Le premier de $4000 payable le 1er avril 1842.
2nd 6230 33[100] 1er mars 1843.
3me 5158 20[100] " 1844.
4me 4846 21[100] " 1845.
5me 4533 71[100] " 1846.
6me 4221 22[100] " 1847.
Saisi dans l'affaire ci dessus. Cette criée étant la seconde et dernière, les dits droits, titres et intérêts desdits billets seront définitivement adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit; l'acquéreur fournissant son obligation avec caution suffisante portant intérêt à raison de huit pour cent par an. JOHN L. LEWIS,
27 avril—3en10j Shérif de la Paroisse d'Orléans.

DANS LA COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS.
Pour le cinquième Circuit et District de la Louisiane.—No. 1467—John J Jackson, fieri facias vs Bushrod Jenkins.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé dans l'affaire ci dessus mentionnée, j'exposerai en vente publique à la presse à coton de Freret, rue Carondelet, entre les rues l'Union et Perdido, Seconde Municipalité, dans la ville de la Nouvelle Orléans, à midi, le 4eme jour de mai 1846—
Tous les droits, titres et intérêts du défendeur Bushrod Jenkins et dans vingt-huit balles de coton marquées [illegible]
Conditions—comptant. W F WAGNER,
21 av—21,27,4. Marshal des Etats-Unis.

L'Etat de la Louisiane vs. le steamboat Cadmus, capitaine Dutel, et les propriétaires.
Municipalité No. Un vs. les mêmes.

EN vertu de deux writs de fi. fa. à moi adressés par l'honorable H. Pedesclaux, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 4 mai 1846, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale:
Le steamboat CADMUS, ses agrès, apparaux et meubles. Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—comptant.
3 avril C. CLAIBORNE, marshal

Corinan & Sims vs. Stafford & Bartlette.

EN vertu d'un writ de fi. fa. à moi adressé par l'honorable T. W. Collins, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique [illegible] 1846, à 10 heures A. M. sur les lieux, rue du Canal entre les rues Gravier et Natchez.
Un [illegible] complet de meubles de bureau. Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant,
20 av—3en10j C. CLAIBORNE, Marshal.

Joseph Foxtel chargé de la liquidation de la maison Foxtel et Poirot vs. Paul Commagere.

EN vertu d'un ordre de fi. fa. à moi adressé par l'honorable T. W. Collins, juge président Senr. de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 4 mai 1846, à midi, à mon magasin de dépôt, Passage de la Bourse, entre les rues St. Louis et Conti.
Une pendule et une paire de candélabres, saisies dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant.
24 av C. CLAIBORNE, marshal

S. A. Vienne vs. Clara Trouard, épouse de A. Luminais, Alfred Trouard, Estelle Trouard, veuve Scott, Clara Trouard, Mathilde Trouard et Stéphanie Trouard.

EN vertu d'un writ de fi. fa. à moi adressé par l'honorable T. W. Collins, juge président Senr. de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, et du consentement des parties, j'exposerai en vente publique, le 9 mai 1846, à midi, à l'arcade de Banks, rue des Magasins:
La moitié indivise d'un certain lot de terre dans l'ilet borné par les rues Nayades, Erato, Thalie et Prytanée, mesurant 60 pieds de face à la rue Nayades, sur 120 pieds de profondeur, mesure française, étant le lot No 9 sur un plan annexé à un acte daté du 13 septembre 1825 devant H. K. Gordon alors notaire en cette ville. Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions.—Moitié comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction et hypothéqués jusqu'à parfait paiement.
2 avril C. CLAIBORNE, Marshal

A. Noel vs. J. Devon.

EN vertu d'un writ de fi. fa. à moi adressé par l'honorable H. Pedesclaux, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le [illegible] mai 1846 à 10 heures A M, sur les lieux, No. 93, rue St Charles.
Des glaces, meubles, etc.
Saisi dans l'affaire ci dessus. Conditions comptant
29 avril C. CLAIBORNE, Marshal

Pierre Guidot vs. Charles Lecomte.
Jean Lanbarrere vs. le même.

EN vertu de deux writs de fi. fa. à moi adressés par l'honorable Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 9 mai 1846, à midi, à mon magasin de dépôt, passage de la Bourse, entre les rues St Louis et Conti.
Un lot de meubles.
Saisis dans l'affaire ci dessus. Conditions comptant
29 avril C. CLAIBORNE, Marshal

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District du Premier District Judiciaire—Joseph Chateau [illegible] No. 24,5[illegible] [illegible]
Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la Cour [illegible] 1846.
P. LEBLANC, greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—Théodore A. Barton contre ses créanciers et les créanciers de Barton, Reed & Co., et Barton & Reed—Les créanciers des insolvables et toutes autres personnes intéressées dans la faillite et demandant par le présent de faire [illegible] accepter par la cour [illegible] en l'étude de D. J. Ricardo, notaire public [illegible] et G. K. Rogers esq., est nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Par ordre de la Cour, ce 30 mars 1846.
2 avril—3 en 30j P. LEBLANC, député greffier

COUR DE PAROISSE de la Nouvelle Orléans—Le 24 avril 1846—No. 16,880—Harvey & Coolidge vs. leurs créanciers—Il est ordonné que toutes personnes intéressées de le faire dans les dix jours, à partir de la première publication de cet ordre, les raisons pour lesquelles le tableau provisoire de distribution enregistré le 23 avril 1846, ne serait pas homologué et confirmé et les fonds distribués en conséquence.
Par ordre de la Cour,
Bureau du Greffier, Nlle Orléans, ce 24 avril 1846.
24 av—3 C. WEYSHAM, dep. greffier

Succession de J. B. Honoré Destrehan h. c. l.
PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Isidore Honoré h. c. l., administrateur de la succession de feu J. Bte. Honoré Destrehan h. c. l., ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
30 avril—3en10j P. M. BERTIN, Député Register des Testaments.

Succession de F. B. Pringault.
PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte final présenté par Louis David Cousin, curateur de la succession de François Bernard Pringault ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la Cour.
29 avril W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

PERDU dans la journée du 20 du courant, plusieurs papiers, parmi lesquels se trouvaient deux billets souscrits par J. Chanut à l'ordre du soussigné. Un de ces billets était de cinquante piastres, daté des premiers jours de juillet 1845, échéant le 10 septembre suivant; l'autre de soixante quinze piastres, du 6 juillet de la même année, échéant le 6 janvier 1846.
N B Le premier billet a été acquitté par le soussigné dans les mains des éditeurs de l'Abeille. Toute transaction de négociation de ces billets sera de nul effet et valeur, le soussigné en étant le seul propriétaire.
Nouvelle Orléans, le 29 avril 1846.
29 avril—2614,8m P. A. GIAMARCHI.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—Jean Prafon & al vs. P. L. Aymar, pour un abandon forcé—Présent l'honorable A. M. Buchanan, juge—Sur motion de M. P. Biron, avocat de François Pralon, syndic des créanciers du dit insolvable, et sur l'entrée faite du tableau final de distribution, il est ordonné que les créanciers dans cette affaire, ou toute autre personne y intéressée, aient à déduire dans les dix jours qui suivront la première insertion, les raisons pour lesquelles le dit tableau de distribution ne serait pas approuvé et homologué, le dit syndic déchargé et ses cautions annulées.
Extrait des minutes. T. GILMORE,
30 avril—3 Député greffier

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné:
4800 boîtes et demi boîtes sardines à l'huile de la marque bien connue B Guillou;
200 paniers et caisses huile de Marseille et de Nice, grandes bouteilles; 600 paniers vin de Champagne;
80 barils et quarts vin de Sicile;
80 barils et quarts vin de Malaga;
2 pipes vin de Catalogne; 300 caisses liqueurs assorties; 50 do curaçao; 30 do marasquino;
100 caisses vin rouge St Julien et la Mission;
50 do capres; 25 do cerises au jus;
45 do savon de Marseille; 50 do vin de Muscat;
150 paniers bouteilles vides; 300 do ansette;
300,000 bouchons. AUG. MOLIER,
2 mai—3 90, St Louis.

PORC & JAMBONS—34 bts jambons, 12 bts épaules, 46 do porc mess; 8 do porc clair, en débarquement du vapeur J. M White, à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co,
2 mai 79, Tchoupitoulas

JACONATS—2 caisses nouveau genre, à vendre par
2 mai FR. PERRET, 48 Bienville

GINGA—2 caisses nouveau genre, à vendre par
2 mai FR. PERRET, 48 Bienville

MOUSSELINE BLANCHE A RIDEAUX—Reçue par les derniers arrivages du Havre, rideaux brodés très riches, mousseline à rideaux, brodées, do do damassée, do damassé et à carreaux, à vendre par
2 mai FR. PERRET, 48 Bienville

EN débarquement du navire Floridian, venant de Bordeaux:
16 barriques vin rouge Fronsac 1844.
8 do do Bourg première côte 1844.
8 do do Médoc 1840, à vendre par
27 avril B TALAMON, 80 rue St Louis

HUILE D'OLIVE, de la marque Possel fils—200 paniers à vendre par
27 avril B TALAMON, 80 rue St Louis

VIN ROUGE en caisses, étiquette et capsule, do du vieux, Médoc et St Emilion, à vendre par
27 avril B TAMAMON, 80 rue St Louis

BOUCHONS A DAMEJEANNES en sacs de 1,000, bouchons ordinaires, mi-fins, Bouchons longs, à vendre par
27 avril B TALAMON, 80 rue St Louis

VIN BLANC de Jurançon, en caisses, à vendre par
27 avril B TALAMON, 80 rue St Louis

EPICES—100 paquets casse, clous de girofle, muscade, gingembre en racine, &c. à vendre par
ROBERTS & HALL,
27 av 75, rue des Magasins

RHUM—14 barils Boston pur, débarquement du navire Persian, et à vendre par ROBERTS & HALL,
29 av 75, Magasins.

VIN—27 quarts pipes Lisbonne et Sicile madère, en débarquement du navire Indiana, à vendre par
ROBERTS & HALL,
29 av 75, Magasins.

DROGUES—100 paquets saleratus, [illegible] à vendre par ROBERTS & HALL, [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

VENTE DE MEUBLES,
PAR WM. BERGER, ENCANTEUR.

VENTES régulières par semaine—les Lundi, Mercredi et Vendredi, à 11 heures du matin, au magasin No. 56, rue Conti. Un assortiment de Meubles neufs et de seconde main, tels que: Armoires, Bureaux, Tables Lits, Sideboards, Sofas, Chaises, Berceuses, Matelas, Gravures encadrées, Pendules, Caraffes, &c.
La plus grande attention sera portée aux ventes au dehors de marchandises, meubles, propriétés foncières et esclaves. 4 mai—6

Vente de Fleurs et Plantes.
WM. BERGER, encanteur.
Bureau No. 56, rue Conti
Vente régulière trois fois par semaine, les lundi, mercredi et vendredi, au beau jardin de M. Saint Vincent, Place St Antoine en face de la rue d'Orléans, un grand assortiment de Fleurs, plantes et arbustes. Les affiches du jour annonceront l'heure de la vente. 4 mai—6

Propriétés de Valeur situées dans la
Première Municipalité, rue St Pierre, entre Bourbon et Dauphine
PAR P. E. TRICOU.

IL sera vendu lundi, 9 mai 1846, à midi à la Bourse de Cité, rue St. Louis,
1o. Un lot de Terre situé rue St. Pierre entre Bourbon et Dauphine, désigné par le No. 125, mesure 27 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue St. Pierre, sur une profondeur de 85 pieds 5 pouces 2 lignes, il existe sur le dit lot de terre, dans le fond de la cour une bonne maison en briques à étage et couverte en ardoises. La dite propriété est louée à bail jusqu'à fin décembre prochain.
2o. Un lot de Terre situé rue St Pierre, entre Bourbon et Dauphine, désigné par le No. 123, mesure 30 pieds 9 pouces de face à la dite rue St. Pierre, sur une profondeur de 117 pieds 4 pouces 6 lignes; il existe sur le dit lot de terre, une maison en briques, couverte en tuiles, et dans la cour une grande bâtisse à étage en briques, et couverte en tuiles.
3o. Un lot de Terre attenant au précédent, rue St. Pierre, entre Bourbon et Dauphine, désigné par le No. 121, mesure 29 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la dite rue St. Pierre, sur 117 pieds 4 pouces 6 lignes de profondeur; ensemble avec la maison en briques, couverte en tuiles; et d'une cuisine en briques aussi couverte en tuiles.
Conditions—Un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente pardevant Philippe Lacoste notaire, aux frais des acquéreurs. 4 mai—4-6-8-9m

CHRISTIE'S
BAGUES GALVANIQUES,
FLUIDE MAGNETIQUE.

CETTE découverte [illegible]

Ceinture, Bande, Bracelets galvaniques
Ces articles ont des modifications de l'invention, et sont recommandés dans les cas chroniques, ou les bagues ne possèdent pas assez d'efficacité. Ils sont adaptés à tout [illegible] au bras, au poignet, aux chevilles, ou à toute autre partie du corps. [illegible] remède d'une grande efficacité.

Fluide Magnétique, de Christie.
Ce fluide [illegible] avec les bagues et leurs modifications. Les chimistes français ont déclaré [illegible]

Emplâtres galvaniques [illegible]

[illegible] G. H. Dr. [illegible] GUION & Co. [illegible] des rues St. Charles et Canal, [illegible] les vrais articles galvaniques.

INSTITUTIONS.

ORLEANS HIGH SCHOOL.
LYCÉE D'ORLEANS.

CET Etablissement [illegible] MM MERVOYER, WYNDHAM & EVERETT [illegible]
L'Enseignement comprend les langues latine, grecque, anglaise, française et espagnole, l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la trigonométrie, la physique, l'astronomie, la littérature, la philosophie, l'histoire, la géographie et la tenue des livres.
Toutes les branches, excepté la langue française, sont enseignées généralement en anglais.
Tous les cours de latin, de grec, d'anglais, de français, d'espagnol et des mathématiques se font tous les jours; ceux des autres branches ont lieu deux fois par semaine.
Le corps enseignant se compose des directeurs MM. MERVOYER, WYNDHAM et EVERETT et de trois professeurs adjoints auxquels la confiance publique est depuis longtemps acquise.
[illegible]
L'établissement est situé dans la partie la plus saine [illegible]
Les Directeurs ne tolèrent aucune [illegible]
On n'admet que les enfants qui [illegible]
Les pensionnaires paient, [illegible]
Les demi-pensionnaires, [illegible]
Les externes, pour [illegible]
Les statuts et règlements [illegible]
27 janvier

COLLEGE DE MANDEVILLE.
LA confiance [illegible]
[illegible]
Pour la maison [illegible]
La lingerie [illegible] Mme McManus [illegible]
10 jan FELIX McMANUS, Président

COLLEGE DE ST.-VINCENT,
AU CAP GIRARDEAU, ETAT DU MISSOURI.

CE COLLEGE, auquel la législature de l'Etat du Missouri a accordé, en 1843, une charte et des privilèges universitaires, occupe un des sites les plus charmants qui se trouvent sur le Mississippi. Il est situé à quarante milles au dessus de l'embouchure de l'Ohio [illegible] deux rives du fleuve. Quarante acres avoisinantes appartiennent au collège, qui possède, en outre, à un mille et demi du village, une maison de campagne où les élèves peuvent aller passer leurs jours de récréation.
LES DIFFERENTES BRANCHES D'ENSEIGNEMENT se composent de la lecture, de l'écriture, de la grammaire, de l'histoire, de la rhétorique, de la poésie, de la mythologie, de la géographie, de l'usage des globes, de la tenue des livres, de l'arithmétique, de l'algèbre, de la géométrie, de la trigonométrie rectiligne et sphérique, de l'arpentage, de la levée des plans, de l'astronomie théorique et pratique, des langues française, espagnole, allemande, italienne, latine et grecque; de la philosophie morale et naturelle, de la botanique et de la chimie, de la musique et du dessin.
Le Collège de St Vincent possède un cabinet de physique. L'anglais, le français, l'espagnol l'allemand et l'italien ne sont enseignés que par des professeurs dont chacune de ces langues est l'idiome maternel.
L'année scolaire commence le second lundi de septembre et se termine le dernier jeudi de juillet; c'est à cette dernière époque que l'examen annuel a lieu, que les prix sont distribués et les degrés conférés.
Le prix pour la pension, le logement, l'enseignement, le blanchissage et les soins du médecin est de $150 par an, payable par moitié au commencement de chaque semestre. On exigera une somme $10 en sus pour l'enseignement des langues espagnole, allemande ou italienne, et autant pour l'étude de la physique et de la chimie, afin de remplacer les instruments brisés ou mis hors de service. On devra aussi payer une somme de $8 par an pour fourniture de lit et de matelas. La musique ou le dessin couteront $25 par an.
Les parens qui désireront que le collège fournisse des vêtements à leurs enfans, devront déposer à cet effet une somme suffisante entre les mains du trésorier.
Les parens et les tuteurs recevront à la fin de chaque semestre un bulletin constatant l'état de santé et les progrès de leurs enfans ou de leurs pupilles.
Les parens qui résident en pays étranger, voudront bien nommer un agent responsable à la Nouvelle-Orléans ou à St. Louis.
Pour plus amples informations s'adresser à
J. AD. ROZIER, avocat, agent du Collège,
rue St. Charles, No. 13.
N. B.—Le révérend P. Chandy, agent du Collège, partira dans les derniers jours du mois de mai prochain, pour se rendre au collège. 17 avril—1m

Institution Classique et Commerciale
DE
G. ROYER,
No. 148, rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne.

CETTE INSTITUTION, la plus ancienne de la Nouvelle-Orléans, s'est toujours distinguée par le succès qu'elle a obtenu depuis sa fondation. Un nombre considérable d'élèves qui en sont sortis pour entrer dans le monde, se sont déjà fait remarquer dans les différentes professions qu'ils ont embrassées.
L'Institution Royer qui a l'avantage de se trouver dans une position toute centrale, occupe une des plus vastes maisons de la ville, fort bien aérée et d'une salubrité parfaite.
Le cercle des études que parcourent les élèves embrasse toutes les branches d'instruction qui composent une éducation accomplie, depuis l'instruction élémentaire jusqu'aux sujets qui rentrent dans la sphère des études les plus élevées.
La discipline, si nécessaire pour [illegible]
La langue Anglaise [illegible]

VENTES DE CE JOUR

Vente [illegible] Seconde Municipalité [illegible]
Par ordre de la Cour [illegible]
PAR BEARD, CALHOUN & Co

LUNDI, 4 mai, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse du Commerce, rue St Charles, les propriétés ci-après décrites, savoir:
1o. DOUZE LOTS DE TERRE dans l'ilet borné par les rues Magasins, Poucher, [illegible] Seconde Municipalité. Les lots No 5, 6 [illegible] mesurant chacun 24 pieds 10 pouces de face à la rue des Magasins, sur une profondeur de 113 pieds [illegible] lignes parallèles, s'étendant dans le [illegible] de 9 pieds 11 pouces de largeur [illegible] mesurent 28 pieds 3 pouces et [illegible] Delord, sur une profondeur de 100 [illegible] Les lots No. 19 et 20 mesurent [illegible] pouces de face à la rue Foucher [illegible] profondeur entre lignes parallèles [illegible] bien situées pour des maisons de résidence.
2o. TROIS LOTS DE TERRE, [illegible] bornés par les rues Cirque, Nayades, [illegible] sur le Cercle du Tivoli. Le lot No. 1 [illegible] pouces et 4 lignes de face au Cercle, [illegible] des Nayades, et mesure 78 pieds 3 pouces et [illegible] le fond. Le lot No. 2 mesure 27 pieds 11 pouces de face à la rue des Nayades, 36 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne du fond, sur une profondeur de 80 pieds [illegible] la ligne de division du No 1, et 103 pieds 6 [illegible] ligne de division du No. 2. Sur ce lot se trouve une construite en bois et à deux étages. [illegible] sure 29 pieds de face à la rue des Nayades, [illegible] ces sur la ligne du fond, 103 pieds 6 pouces [illegible] sur la ligne du No. 2, et 107 pieds 10 pouces [illegible] ligne parallèle. Sur ce lot se trouvent une [illegible] maison en bois et quelques autres bâtisses en partie détruites par le feu.
3o. UN CERTAIN LOT DE TERRE dans l'ilet borné par les rues de la Nouvelle-Levée, du Commerce, Girod et Lafayette, ensemble avec un bon magasin d'entrepôt construit en briques et à deux étages, s'étendant sur tout le lot, mesurant 19 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue du Commerce, sur une profondeur de 97 pieds 9 pouces et 6 lignes à la ligne supérieure, et 96 pieds 3 pouces à la ligne inférieure.
4o. QUATRE TERRAINS dans l'ilet borné par les rues Levée, Suzette et Washington et le Mississippi. Le lot No. 1 mesure 24 pieds 6 lignes de face au de batardaire public, sur une profondeur de 61 pieds 10 pouces, sur la ligne supérieure et 80 pieds 8 pouces sur la ligne du No. 2. Le lot No. 2 mesure 23 pieds 3 pouces 7 lignes de face au batardaire public, sur une profondeur de 80 pieds 8 pouces sur la ligne du No 1, et 80 pieds 5 pouces 2 lignes sur la ligne inférieure. Le lot No. 3 mesure 23 pieds 1 pouce 1 ligne face à la rue de la Levée, sur une profondeur de 80 pieds 10 pouces 6 lignes sur la ligne supérieure, et 80 pieds 8 pouces sur la ligne du No. 4. Le lot No. 4 mesure 23 pieds 1 pouce 1 ligne face à la rue de la Levée, sur une profondeur de 80 pieds 8 pouces sur la ligne du No. 5, et 80 pieds 5 pouces 2 lignes sur la ligne inférieure.
5o. SIX TERRAINS No. 1 à 6 inclusivement, dans l'ilet borné par les rues Prytanée, Plaquemines, Washington et Quatrième, chaque lot mesurant 29 pieds 8 pouces face à la rue Quatrième, sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.
6o. DEUX TERRAINS dans l'ilet borné par les rues de la Levée, Commerce, Julie et St. Joseph, et désignés par les Nos. 5 et 6, sur un plan dressé par C. F. Zimpel, arpenteur des Etats Unis, en date du 2 janvier 1836 et déposé en l'office de W. Y. Lewis, notaire public. Le lot No. 5 mesure 21 pieds de face à la rue St. Joseph, et 75 pieds [illegible] de profondeur et face à la rue Commerce, 11 pieds 11 pouces sur la ligne du fond et 84 pieds de profondeur sur l'autre ligne. Le lot No. 6 mesure 25 pieds 4 pouces de face à la rue du Commerce et 75 pieds sur la [illegible] de la propriété appartenant ci-devant aux héritiers Gravier, et 66 pieds 11 pouces sur la ligne la plus proche de la rue St. Joseph.
7o. UN CERTAIN TERRAIN, désigné par le No. 1 dans l'ilet No. 66, situé dans le faubourg Livaudais, paroisse de Jefferson, formant l'encoignure des rues Magasins et Septième, mesurant 25 pieds de face à la rue des Magasins, sur 109 pieds 8 pouces de profondeur et face à la rue Septième, mesure américaine. UN AUTRE CERTAIN TERRAIN désigné par le No. deux, situé dans les mêmes Faubourg et Paroisse, mesurant 25 pieds de face à la rue des Magasins, sur 109 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine. Ensemble avec les améliorations, droits, titres et privilèges appartenant au dit lot, le tout suivant un plan dressé par C. F. Zimpel, député voyer des Etats Unis, en date du 13 janvier 1836.
Conditions—Un cinquième comptant, la balance à six, douze, dix huit et vingt quatre mois de crédit, en billets portant hypothèque, [illegible] paiement final, avec six pour cent d'intérêt [illegible] jour de la vente, et si les dits billets ne sont pas payés à maturité, ils porteront un intérêt à raison de huit pour cent par an, jusqu'à parfait paiement. Les [illegible] et lithographies peuvent être examinés au [illegible] Les actes de vente pardevant Wm. Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs. 24 avril—

Beaux Lots de Terre dans la rue des Magasins, pour résidence de Familles.
PAR BEARD, CALHOUN & Co.

LUNDI 4 mai, à midi, il sera vendu à la Bourse du Commerce, rue St Charles,
15 beaux Lots de Terre dans l'ilet borné par les rues Magasins, Constance, Richard et Felicité, numérotés de 1 à 15 inclusivement. Les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 mesurent chacun 25 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à [illegible] Magasins, sur 121 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur [illegible] parallèles courant sur le derrière [illegible] de 12 pieds de largeur; le No 7 [illegible] Magasins et Richard; le No [illegible] lignes de face à la rue [illegible] 170 pieds 11 pouces et 6 lignes [illegible] allée de 12 pieds de largeur [illegible] de 12 pieds de [illegible] le No 9, mesure [illegible] de face à la rue Felicité [illegible] du No 8, de 154 pieds [illegible] 6 2/3 pouces sur la ligne [illegible] l'allée de 12 pieds de largeur [illegible] 5 pouces; le No 10, mesurant [illegible] pieds 9 pouces 6 1/3 lignes de face à la rue Felicité, [illegible] de 138 pieds 6 2/3 pouces sur la ligne [illegible] No 9, et 122 pieds 3 pouces et 2 lignes sur l'autre ligne et ayant une façade sur l'allée de 12 pieds de largeur de 26 pieds 5 pouces; les Nos 11 et 12, mesurent chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue du Camp, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles [illegible] formant l'encoignure des rues Camp et [illegible] et 15, mesurent chacun 26 pieds [illegible]
[illegible] G. E. Stringer, notaire public. 24 av

MAGASINS ROUGES,
PROPRIETES DE GRANDE VALEUR
Sur la Levée,
PAR N. VIGNIÉ.

LUNDI, [illegible] mai 1846, à midi, à la Bourse de [illegible] rues Royale et Chartres, [illegible]
[illegible] bâtisses et les améliorations [illegible] cette ville, sur la Levée [illegible] par le lot No 3 au plan [illegible] général, et annexé à [illegible] notaire public, le [illegible] 36 pieds 6 pouces [illegible] et 36 pieds 6 pouces [illegible] No. 4, et 53 pieds de [illegible] faisant face au [illegible]
[illegible] de trois ans, à [illegible] 1845 au taux de CINQ MILLE CINQ CENTS piastres par an.
2o. DEUX LOTS DE TERRE avec les bâtisses et améliorations [illegible] en cette ville, dans l'ilet borné par les rues de l'Esplanade, Victoire, Moreau et [illegible] contigus et désignés par les Nos. 7 et 6 conformément au plan dressé par B. Buisson en date du 30 mai 1834, et déposé en l'étude de F. De Armas, notaire public, le 1er avril 1835. Le lot No. 7 forme l'encoignure des rues Esplanade et Victoire, et mesure 21 pieds 3 pouces de face à la rue Victoire, sur une profondeur de 72 pieds et 11 pouces entre lignes parallèles.
Le lot No. 6 mesure 27 pieds de face à la rue Victoire, sur une profondeur de 72 pieds et 11 pouces entre lignes parallèles.
Le tout, mesure anglaise. Ces deux lots sont vendus ensemble et sujets à une rente annuelle de $67 50 cents en faveur de la Municipalité No. 3 et payable par quartier.
TERMES ET CONDITIONS
Un cinquième comptant, et la balance à un crédit de 6, 12, 18 et 24 mois en billets endossés à la satisfaction des vendeurs, et portant hypothèque spéciale sur les propriétés vendues. Les billets qui ne seraient pas payés à leur échéance, porteront intérêt à raison de 8 00 par an jusqu'à parfait paiement, et comme clause pénale seulement.
Les actes de ventes pardevant A. Chiapella, notaire public, aux frais des acquéreurs.
6 avril—21 [illegible]

PAR SYKES & HYDE.
A. DEVALL, Encanteur.
SANS RESERVE.
MARCHANDISES SECHES! MARCHANDISES SECHES.

LUNDI 4 mai, il sera vendu au No. 57, rue des Magasins, sans réserve,
Un grand assortiment de marchandises sèches, consistant en partie en
1500 pièces [illegible] 1400 pièces indienne, jeans de Kentucky, [illegible] cotons blancs, gingas, [illegible] chals, gingham [illegible] flanelle, mouchoirs madras, [illegible] fil à coudre, ombrelles [illegible] autres articles. 1 mai.

PAR N. VIGNIÉ, encanteur.
LUNDI, quatre mai prochain, il sera vendu à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis,
UNE PROPRIÉTÉ de valeur située sur le Bayou [illegible] du chemin à coulisses de Pontchartrain [illegible] sous le nom de "Bayou Coffee House," savoir:
Un certain lot de terre ayant trente pieds de face sur [illegible] de profondeur, mesure française, avec une [illegible] trouve une buvette, chambres [illegible] et parloir. Aussi, une cuisine dans [illegible] de quatre-vingt-dix pieds, sous [illegible] jeux de TEN PIN ALLEYS, plus [illegible] au premier, etc.
Termes et conditions: $850 comptant, la balance à un [illegible] deux ans en billets endossés à satisfaction et [illegible] sur la propriété.
Si les billets ne sont pas payés à maturité, ils porteront intérêt à raison de huit pour cent par an.
L'acte de vente pardevant D. J. Ricardo, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 29 avril—5

VENTES A L'ENCAN.

PAR Wm. CHRISTY, Encanteur.
IL sera vendu le 9 mai 1846, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, en vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse, dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 15 avril 1846, et sous la direction des commissaires de la Banque d'Orléans,
Une partie de l'actif de la dite Banque, consistant en lots de terre, billets échus, protestés, balance, &c. Un catalogue de ces actifs peut être examiné au bureau des Commissaires, Arcade de la Bourse, entre les rues Conti et St. Louis.
Conditions—comptant, en espèces ou billets de la Banque d'Orléans. 1 mai—

Vente de terre dans le Tennessee.
PAR CHARLES A. LABUZAN, Encanteur.

EN vertu d'un *Deed of Trust*, en date du 6 février 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan, au dernier et plus offrant enchérisseur, lundi, 18me jour de mai 1846, à midi, à l'Arcade de Banks, dans cette ville, les propriétés suivantes, savoir:
1o. Une portion de TERRE, située dans le comté de Shelby, Etat du Tennessee, sur la rivière Loosa Hatchy, contenant 2,300 acres.
2o. Une autre portion de TERRE, située dans le comté de Shelby, Etat du Tennessee, sur la rivière Loosa Hatchy, contenant 971 1/2 acres.
3o. Un autre lot ou portion de TERRE, près de et au Sud de la ville du Tennessee, dans le comté de Davidson, Etat du Tennessee, contenant 3 1/2 acres.
Ces propriétés sont détaillées plus au long dans le *Deed of Trust* qui sera lu à la vente.
Les titres de ces propriétés [illegible]
[illegible] CHARLES GARDNER, Trustee

$25 DE RECOMPENSE.
[illegible] G. & R. BUCHANAN & Co. 64, Tchoupitoulas

[illegible] JOHN HALL, No. 7, Front Levée.

[illegible] WYLIE & EGANA, [illegible]

[illegible] HARROD, DARLING & Co, 49 Commune